



## SOMMAIRE

	Page
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (suite) :	
a) Rapport du Bureau	
Troisième rapport du Bureau .....	793
Point 37 de l'ordre du jour :	
Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement .....	793

**Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).**

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

## Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (suite\*)

## a) Rapport du Bureau

TROISIÈME RAPPORT DU BUREAU  
(A/36/250/ADD.2)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1 de son troisième rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « Décision d'Israël de construire un canal reliant la mer Méditerranée à la mer Morte » et de la renvoyer à la Commission politique spéciale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation du Bureau?

*Il en est ainsi décidé (voir par. 3 ci-dessous).*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 du même rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée « Représentation équitable au sein de la Commission du droit international et élargissement de sa composition » et son examen directement en séance plénière, avant d'aborder l'alinéa *f* du point 17, relatif à l'élection des membres de la Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve également cette recommandation?

*Il en est ainsi décidé (voir par. 3 ci-dessous).*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 3 du rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée « Un nouvel ordre humanitaire international » et son renvoi à la Troisième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

*Il en est ainsi décidé (décision 36/402).*

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les grandes commissions seront informées des décisions que vient de prendre l'Assemblée générale.

5. Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je la lui donne.

6. M. GAN (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dire que ma délégation s'oppose à l'inscription, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, de la question mentionnée dans le document A/36/243. Elle a exposé ses raisons le 3 novembre à l'occasion de la déclaration qu'elle a faite au cours de la 4<sup>e</sup> séance du Bureau.

## POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

## Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler à l'Assemblée générale un passage de la déclaration que j'ai faite dans cette salle le 9 octobre dernier pour conclure le débat général. Il se lit comme suit :

« J'espère que l'on me pardonnera si je me réfère à un point particulier de notre ordre du jour, que nous a légué la trente-cinquième session. Je veux parler du point 37, intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ». Ce point est l'un de ceux qui ont suscité le plus d'intérêt et le plus large consensus parmi les Etats Membres. Un grand nombre de pays qui ont participé au débat en ont parlé expressément, exprimant leurs aspirations et l'espoir qu'il serait possible, à la session actuelle, d'adopter une décision sur l'ouverture de ces négociations. Comme l'on fait mes prédécesseurs, je voudrais partager ces aspirations et exprimer le sincère espoir que cet objectif sera atteint. » [33<sup>e</sup> séance, par. 430.]

8. Depuis ce jour-là, j'ai certainement consacré davantage de temps à ce point de l'ordre du jour au cours d'entretiens privés qu'à l'ensemble des autres points. J'ai l'intention de faire tout ce qui est en mon pouvoir, en tant que président, pour rechercher un consensus sur ce point extrêmement important.

9. Avant de donner la parole au premier orateur, je propose de clore la liste des orateurs demain 5 novembre à 11 heures. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé.*

10. M. BEDJAoui (Algérie) : Au nom du Groupe des 77, j'ai le privilège d'intervenir sur le point 37 de l'ordre du jour. Une nouvelle fois, nous nous consultons ici sur la manière concrète la plus efficace de lancer les négociations globales sur la coopération économique internationale et le développement.

11. Nous ne voulons plus épiloguer sur les occasions manquées. Retenons simplement que notre rencontre aujourd'hui se situe dans le prolongement d'un consensus et porte d'immenses espoirs qui lui confèrent toute sa signification et sa portée. Il nous appartient dès lors ici de prolonger par une action constructive et fructueuse l'engagement commun et solennel de tous d'œuvrer pour le nouvel ordre économique international.

12. Le processus de lancement des négociations globales a déjà exigé bien des efforts soutenus et il a nourri bien des débats. Il est arrivé aujourd'hui à maturation. Encore reste-t-il à vérifier si une égale détermination anime tous

\*Reprise des débats de la 40<sup>e</sup> séance.

les partenaires à sa réalisation et s'ils ont tous la même intelligence de son profil et de son étendue.

13. Depuis 20 ans, la coopération économique internationale signifie le désenchantement. On ne peut persister à occulter les extraordinaires mutations qui ont investi le monde contemporain. La décolonisation et l'émergence du tiers monde sont les faits marquants de l'après-guerre. Et c'est parce que le système des relations internationales s'est édifié sur une géopolitique dépassée du monde, sans assez tenir compte de ces deux données fondamentales, qu'il est bloqué aujourd'hui.

14. Nous sommes là au cœur du problème. L'irruption de l'écrasante majorité des nations du monde avec leurs aspirations et leurs besoins de développement appelait inévitablement une révision des structures carencées et des règles obsolètes de fonctionnement d'un système qui, il faut le dire, s'est révélé incapable de forger les instruments essentiels de la paix, de la prospérité et du développement pour tous.

15. Les taches de la pauvreté absolue marquent de leur ombre grandissante la carte du monde. La faim et la malnutrition sont le lot quotidien de centaines de millions d'enfants, de femmes et d'hommes, tandis que des milliards de dollars sont engloutis annuellement en dépenses d'armement, au service de la guerre et de la mort.

16. Des forces occultes mais bien connues de leurs victimes manipulent ce qu'on appelle de façon commode les marchés internationaux de produits de base. C'est une belle illustration de la magie du marché que ces fluctuations des cours de produits dont l'exportation est la source de ressources vitales de tant de pays en développement entraînés malgré eux dans la spirale sans fin de l'endettement.

17. Le système monétaire international représente une des formes les plus effarantes du désordre érigé en loi. Il marque la prévalence dans ce domaine de la logique de l'irrationnel.

18. La coopération économique internationale n'a pas répondu à notre préoccupation. Il ne peut y avoir de paix alors que les deux tiers de l'humanité sont marginalisés par l'actuel système économique international. De cette réalité majeure, la prise de conscience se fait, au Nord comme au Sud. Mais le destin semble tourner en rond. Il est bien rare qu'un signe encourageant se manifeste sans qu'il comporte un revers frappé du sceau de l'hostilité au progrès. Le dialogue Nord-Sud est aujourd'hui plus que jamais à la croisée des chemins. Ce qui est en jeu n'est rien moins que la gestation d'un monde nouveau qui consacrerait le droit de tous au progrès. Ce sont les perspectives mêmes de la paix dans sa corrélation dynamique et intime avec le développement.

19. Le Groupe des 77, conscience et mémoire collective du monde en développement, renouvelle une fois de plus ici sa confiance dans les vertus d'un dialogue égalitaire. Il reste disponible et ouvert à cette fin. Il croit profondément que ce dialogue doit se substituer aux dogmes et aux injonctions.

20. Après une longue série d'échecs et de frustrations qui auront marqué le dernier quart de siècle, l'initiative de négociations globales formulée par les pays en développement puise sa force et sa cohérence dans les leçons tirées de l'expérience du passé. Elle se justifiait d'autant plus que la diversité et le cloisonnement des centres de décision avaient pesé à des degrés divers sur la négociation internationale et ses succès.

21. En adoptant par consensus la résolution 34/138, du 14 décembre 1979, relative aux négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, l'Assemblée générale affirmait : premièrement, la nécessité d'un dialogue universel ouvert à tous les pays, sur la base de l'égalité et, partant, sur l'ensemble des grands domaines des relations économiques internationales : les matières premières, le commerce, le développement,

l'énergie et les questions monétaires et financières; deuxièmement, le besoin d'une approche intégrée et simultanée de l'ensemble des questions, à travers des négociations qui prendraient en charge ces questions dans leurs interrelations.

22. Deux années après avoir emporté ainsi l'adhésion de la communauté internationale, l'initiative de négociations globales conserve plus que jamais sa pertinence, sa vigueur et son actualité, parce qu'elle est porteuse d'une vision volontariste d'un avenir à bâtir ensemble, parce qu'elle apporte aussi une réponse cohérente à la complexité grandissante des relations économiques internationales et parce que, enfin, elle prend appui sur les intérêts mutuels, sur la solidarité et sur les rapports d'interdépendance.

23. C'est le lieu ici, pour le Groupe des 77, d'exprimer son ferme attachement au lancement des négociations globales dans le cadre de référence agréé par tous, celui de la résolution 34/138. Dans cette optique, et afin de préserver les caractéristiques fondamentales des négociations globales, quatre considérations essentielles sont à retenir.

24. Premièrement, il y a une nécessité fondamentale d'un dialogue universel, ouvert à tous les pays sur la base de l'égalité, qui érigerait la règle démocratique d'une part, en principe fondamental pour le traitement des questions et la prise de décision et, d'autre part comme fondement du cadre institutionnel des relations économiques internationales.

25. Deuxièmement, l'Assemblée générale demeure à la fois l'instance première et le forum central disposant des prérogatives de décision, de direction, d'impulsion et de coordination à toutes les étapes de la négociation. Ce rôle de l'Assemblée ne saurait s'accommoder d'une fragmentation de la négociation et du système de prise de décision.

26. Troisièmement, les négociations s'inscrivent dans la perspective dynamique d'instauration du nouvel ordre économique international. Il serait, dès lors, contraire à leur nature et à leur essence de soustraire de leur champ de compétence les questions essentielles de la restructuration de l'économie mondiale et de la refonte du cadre institutionnel des relations économiques internationales.

27. Quatrièmement, l'intégrité et l'unité des éléments constitutifs de la résolution 34/138 nous commandent de prendre en charge, avec un égal degré de sensibilité, et dans leurs interrelations évidentes, les cinq grands domaines identifiés par cette résolution. Une telle approche a le mérite, à nos yeux, de prendre en compte et d'exprimer la synthèse des intérêts de tous et de renforcer ainsi la base de l'adhésion au lancement des négociations globales.

28. Tels sont la raison d'être, les traits marquants et la vocation profonde des négociations globales. La globalité de la démarche, l'œcuménisme de la participation, l'universalité de la prise de décision et le traitement intégré et simultané des problèmes expriment cette ambition significative commune de faire de l'Assemblée un agent efficace de la paix par la promotion d'une coopération économique authentique.

29. Il importe aujourd'hui qu'à la prise de conscience planétaire de la crise succède naturellement l'action collective réfléchie et fructueuse. Il s'agit pour nous tous de rechercher les formules les plus efficaces et les plus praticables pour lancer sans retard ce processus et éviter ainsi l'écueil de l'enlisement dans de nouveaux faux débats. Le dialogue n'aura de sens que lorsqu'il cessera d'être érigé en fin en soi pour se nourrir d'une perception audacieuse et d'une volonté sincère dans la négociation. Les chances de la coopération, qui sont en définitive les chances de la paix elle-même, sont à ce prix.

30. M. WYZNER (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique

allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante.

31. Les Etats socialistes ont toujours accueilli avec compréhension et grande sympathie les aspirations des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à surmonter leur retard économique, à exercer leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles et leur potentiel économique, à éliminer la pauvreté, la famine et la maladie de la vie de leurs peuples. Nous partageons également leur conviction selon laquelle, pour atteindre ces objectifs, il leur importe de poursuivre de façon continue le processus d'élimination du colonialisme et du néocolonialisme dans le domaine économique.

32. Il n'est donc que naturel que les pays socialistes aient participé activement à l'élaboration — dans le cadre des Nations Unies — de nouvelles approches politiques des problèmes des relations économiques entre Etats en restructurant ces relations sur la base des principes de l'égalité et de la démocratie. Nous avons appuyé l'orientation fondamentale de documents aussi essentiels que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)], les considérant comme des jalons dans les efforts tendant à instaurer un nouvel ordre économique juste et démocratique. Un tel nouvel ordre est indispensable du point de vue des pays en développement. Son instauration coïncide également avec les intérêts des pays socialistes et les intérêts des relations économiques pacifiques entre tous les Etats du monde.

33. Ainsi, partant de l'hypothèse que l'objectif des négociations globales est de promouvoir la restructuration des relations économiques internationales, les pays socialistes, au nom desquels je fais cette déclaration, appuient, en principe, l'idée d'ouvrir ces négociations globales ainsi que les grandes lignes de leur ordre du jour. Nous sommes également prêts à participer au consensus sur la procédure à suivre dans ces négociations.

34. La situation qui règne aux Nations Unies pour ce qui est de ces négociations globales est essentiellement due, nous aimerions le rappeler, au refus de la part de certains milieux impérialistes de renoncer à leur position et de leur désir de continuer à maintenir les pays en développement dans un état de dépendance. Si cette situation persiste, il sera difficile d'être optimiste au sujet de la réalisation des négociations globales.

35. Néanmoins, les délégations des pays socialistes expriment l'espoir de voir la trente-sixième session apporter une contribution substantielle à la mise en œuvre des décisions antérieures de l'Assemblée générale concernant la restructuration démocratique des relations économiques internationales, assurant des progrès dans le domaine d'une coopération économique internationale équitable. Nous sommes certains que cette session verra ainsi de meilleures conditions pour que s'accélère le développement économique et social des pays en développement. Nous rappelons également notre position inébranlable selon laquelle la solution pratique du problème du développement mondial, y compris le développement économique des pays en développement, ne saurait être séparée du règlement des problèmes les plus pressants auxquels se heurte l'humanité aujourd'hui — à savoir prévenir la menace d'une guerre nucléaire — et est étroitement liée à l'adoption de mesures efficaces en matière de désarmement réel.

36. Nous continuerons de coopérer avec tous les pays qui souhaitent sincèrement que ces questions complexes soient réglées dans l'intérêt de toutes les nations.

37. M. ANDERSON (Australie) [interprétation de l'anglais] : Mon gouvernement estime que le point 37 sur l'ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement occupe une place très importante parmi les questions à traiter lors de la présente session de l'Assemblée générale. Le dire ne minimise en rien l'importance des autres questions. Néanmoins, le Gouvernement australien est convaincu que, pour ce qui est des questions importantes pour l'avenir, la génération actuelle de dirigeants sera principalement jugée, en dernière analyse, en fonction de la mesure dans laquelle ils seront arrivés ou non à concilier les intérêts des pays riches et des pays pauvres.

38. Cette réunion en séance plénière vient à son heure. Nous sommes réunis ici peu après la réunion internationale sur la coopération et le développement, qui s'est tenue à Cancún les 22 et 23 octobre, dans le cadre de laquelle les dirigeants de 22 gouvernements, de pays développés et en développement, se sont engagés à coopérer aux fins du développement.

39. L'Australie n'a pas participé à la réunion de Cancún, mais nous nous félicitons de ses résultats. Nous voyons dans cette réunion une initiative qui nous éloigne de la division entre le Nord et le Sud. Nous pensons qu'elle prépare la voie à une plus grande compréhension entre pays développés et pays en développement. Nous pensons qu'elle maintient l'élan international de l'action internationale destinée à résoudre les problèmes pressants des pays en développement.

40. Je ne voudrais pas exagérer. Il y a des domaines importants dans lesquels des divergences de vues se sont manifestées à Cancún. Ces divergences n'ont pas été résolues; on ne s'y attendait d'ailleurs pas. La réunion de Cancún n'a jamais été conçue comme une conférence de négociations. Néanmoins, il est juste de dire que les dirigeants du monde sont maintenant tombés d'accord dans une mesure sans précédent sur la nécessité de s'attaquer de façon soutenue aux problèmes du sous-développement et de la pauvreté endémique qui pèsent depuis si longtemps sur les relations entre le Nord et le Sud.

41. Qu'il me soit également permis d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'appel unanime lancé à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui s'est tenue à Melbourne du 30 septembre au 7 octobre, pour que des progrès soient réalisés dans le dialogue Nord-Sud. Cette réunion est un jalon dans les relations entre pays développés et pays en développement. Nous estimons que la détermination et la volonté qui se sont manifestées à Melbourne ont aidé à imprimer à Cancún le même esprit de coopération.

42. Les 41 chefs d'Etat et de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis à Melbourne, ont publié une déclaration d'intention politique très importante sous la forme de la Déclaration de Melbourne [voir A/36/587, annexe], dans laquelle les chefs du Commonwealth ont demandé une reprise active du dialogue entre pays développés et pays en développement et ont déclaré que ce dialogue devait être empreint d'une volonté sincère d'accepter des changements réels et importants à la mesure de l'urgence du problème que connaît actuellement le monde.

43. Les dirigeants du Commonwealth ont demandé de nouvelles façons de penser et la suppression des réserves et des habitudes qui ont entravé les progrès dans le passé. Ils ont souligné la nécessité d'avoir une volonté politique préalable. Ils ont attiré l'attention sur le fait que cela exige un engagement et une participation. Ils ont reconnu qu'une pleine participation au niveau politique était nécessaire pour traduire la volonté politique sur le plan de l'action politique.

44. La Déclaration de Melbourne est un document qui, selon l'Australie, assumera un rôle important dans les

efforts faits pour créer un ordre international plus juste et efficace. Ce document ne porte pas lui-même sur des questions spécifiques. En ce sens, il doit être lu en même temps que les paragraphes économiques du Communiqué final des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth [ibid.]. Dans ce communiqué, les chefs de gouvernement réaffirment énergiquement qu'ils s'opposent au protectionnisme sous toutes ses formes et qu'ils appuient la création d'une société affiliée à la Banque mondiale et s'occupant de l'énergie ainsi que les propositions en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, y compris par la voie d'une aide alimentaire accrue et d'une plus grande assistance dans le domaine du développement agricole. Cette liste n'est en rien exhaustive. Les dirigeants du Commonwealth ont traité d'une vaste gamme de questions du dialogue Nord-Sud et je me permets de recommander ce document à l'attention de l'Assemblée.

45. En ce qui concerne la question spécifique des négociations globales, tous les dirigeants du Commonwealth ont décidé de faire tous les efforts possibles pour surmonter les obstacles empêchant l'ouverture prochaine des négociations globales, tout en formant l'espoir de voir réaffirmer sans équivoque, à Cancún, l'engagement à l'égard des négociations globales. La clarté et le but de ce message sont évidents. C'est un message qui a été communiqué par les sept dirigeants du Commonwealth qui se sont rendus par la suite à Cancún.

46. Nous avons étudié très soigneusement le texte concernant les négociations globales, figurant dans le résumé établi, à la fin de la réunion de Cancún [A/36/631 et Corr. 1], par les deux coprésidents. Dans ce cas également, ce serait une erreur que de faire preuve d'exagération. Le texte qui a été établi à Cancún n'a pas résolu nombre de divergences. Cependant, les vues de la communauté internationale tout entière nous semblent très claires. La communauté mondiale espère que les participants à la réunion de Cancún et les autres pays intéressés feront tout leur possible pour réaliser le consensus nécessaire et faire en sorte que les négociations globales commencent dès que possible dans un cadre adéquat.

47. Ce n'est peut-être pas facile. Il faut que l'on obtienne la participation la plus large possible, y compris la participation entière et nécessaire des Etats-Unis d'Amérique. A ce propos, nous nous félicitons que le président Reagan, à Cancún, se soit déclaré disposé à présenter la méthode d'approche de son gouvernement et à rechercher la base d'un accord. Les pays en développement ont eux aussi fait preuve d'une certaine souplesse, et il conviendrait que nous construisions à partir de cette volonté manifestée par les deux parties. Toutefois, des difficultés et des préoccupations réelles existent, qui doivent être résolues si nous voulons parvenir au consensus. Nous pensons que si une volonté nécessaire se manifeste de toutes parts, les obstacles qui subsistent sur la voie des négociations globales pourront être surmontés. A ce stade, nous devrions faire porter notre attention principalement sur les domaines où il y a eu accord plutôt qu'on sur ceux où l'accord n'a pas encore été réalisé.

48. La question à traiter dans l'immédiat revient à déterminer quelle est la meilleure façon d'établir les règles de base en vue de l'ouverture des négociations globales. De l'avis de l'Australie, les questions à traiter au cours des négociations globales sont interdépendantes, car elles concernent les intérêts de tous les membres de la communauté internationale. A partir de là, il ne semble pas que nous ayons d'autre choix réaliste que celui d'examiner ces questions en premier lieu, ici même aux Nations Unies, organisation à participation universelle. Nous n'estimons pas nécessaire la création, à cette fin, d'une nouvelle institution. Nous pensons que l'Assemblée générale peut accomplir elle-même cette tâche en siégeant peut-être sous la forme d'un comité plénier. Toutefois, il nous faut veiller à ce que les

questions passent rapidement à la phase des négociations détaillées, chaque fois que cela est possible, au sein des organismes spécialisés qui ont la compétence et l'expérience nécessaires pour réaliser efficacement ce travail. Par la suite, il nous faudra dresser le bilan, aux Nations Unies, des résultats acquis.

49. Les droits et la compétence des organismes spécialisés doivent être respectés. Mais il nous faut également reconnaître que la Charte des Nations Unies a conféré un rôle à l'Assemblée générale, et il faudra, nous semble-t-il, que les résultats des négociations globales fassent l'objet, sous une forme ou sous une autre, d'un examen global. Les accords de rapports avec les institutions sont complémentaires.

50. En ce qui concerne l'ordre du jour, celui-ci devrait refléter les priorités, de même que les grandes questions d'intérêt pour les gouvernements des nations, quel que soit leur stade de développement. Les propositions antérieures concernant l'ordre du jour devraient être soigneusement réexaminées. Compte tenu de la situation mondiale actuelle, il se pourrait que nous ne rencontrions pas les mêmes difficultés qu'en 1980, lorsque nous avons essayé de nous mettre d'accord sur la façon d'inscrire à l'ordre du jour les questions d'ordre énergétique et financier. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981, a pu, en particulier, jeter les bases d'une discussion plus exhaustive sur les questions d'énergie au sein des Nations Unies. En ce qui concerne les questions monétaires, non seulement des progrès notables ont été récemment réalisés, mais on a pris davantage conscience des contraintes existantes.

51. Quelles mesures pourraient être adoptées dans l'immédiat, qui permettraient la reprise du processus préparatoire? A notre avis, des progrès pourraient être favorisés, à la présente session de l'Assemblée générale, par la création d'un groupe de contact ouvert à tous, qui permettrait la participation de tous les pays intéressés. Nous pensons que ce groupe de contact pourrait se réunir en même temps que la Deuxième Commission. Nous pourrions également être conduits, à tout moment opportun, à examiner — en tandem, pourrait-on dire — cette institution officieuse qu'est le groupe des amis du Président, que ma délégation a assurément trouvé très utile dans le passé. Celui-ci pourrait rechercher des solutions aux questions les plus complexes et les plus importantes.

52. De toute façon, il faut que l'on fasse preuve de souplesse de tous côtés si l'on veut que ces négociations aboutissent à un résultat. A ce propos, l'Australie lance un appel afin que nous essayons, ici, à New York, de capter l'esprit qui a caractérisé la réunion du Commonwealth de Melbourne et celle de Cancún, et qui a permis, tant à Cancún qu'à Melbourne, qu'une discussion fluide et un libre échange de vues puissent avoir lieu entre les pays développés et en développement. A aucune de ces réunions les participants ne se sont rangés du côté de l'affrontement. Le résultat a été, dans chaque cas, la réalisation d'un consensus remarquable.

53. Ce que nous voulons souligner, c'est que toutes les parties ont intérêt à maintenir le ton du récent dialogue. Nous ne voulons pas revivre le style des négociations de 1980, lorsque les différents groupes s'affrontaient d'une manière rigide et, en dernière analyse, stérile. Au lieu de cela, tirons profit des leçons de Cancún et de Melbourne en évitant d'être inflexibles et en nous abstenant de recourir à des méthodes d'approche et à des attitudes polarisées, en faveur des points d'entente et des lignes d'approche communes qui nous permettent de progresser constamment vers des objectifs mutuellement concertés.

54. M. THUNBORG (Suède) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, à la veille de cette trente-sixième session, nous avons été saisis du rapport de votre

prédécesseur<sup>1</sup> qui, depuis l'année dernière, s'est efforcé de dégager un consensus tendant à entamer une approche simultanée, complète et intégrée de la coopération économique et du développement, sous la forme de négociations globales ayant pour base la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus en 1979.

55. L'avenir de la coopération pour le développement et la relance de l'économie mondiale sont deux questions intimement liées. Nous pâtissons tous de l'actuelle stagnation de l'économie mondiale et nous tirerions profit d'une relance économique susceptible d'insuffler un nouvel élan à l'économie mondiale. Des efforts accrus et des mesures supplémentaires tendant à promouvoir le développement des pays en développement provoqueraient également une demande accrue dans les pays industrialisés et réduiraient le chômage. Parallèlement, une intensification de l'activité économique dans les pays développés aboutirait à une demande accrue pour les produits venant des pays en développement et augmenterait le pouvoir d'achat de ces pays.

56. D'une façon générale, l'interdépendance, qui est maintenant reconnue comme étant un des traits caractéristiques du monde actuel, reflète le réseau des liens qui relie tous les pays. La complexité toujours croissante de l'économie mondiale en est le reflet. Il s'agit d'une question d'interdépendance dans l'ensemble des divers niveaux de développement entre les diverses régions économiques et géographiques comme à l'intérieur de chacune de ces régions, et entre les différentes questions et politiques suivies.

57. En même temps, nous devons reconnaître que l'interdépendance qui existe aujourd'hui est parfois asymétrique. La capacité de participer aux relations économiques internationales et d'en tirer profit varie. Les pays les moins développés ont en général moins de possibilités en la matière. Ces différences exigent l'adoption d'un certain nombre de mesures politiques susceptibles de satisfaire les divers besoins et de promouvoir une plus grande égalité des possibilités et d'une participation plus large à l'interaction économique internationale.

*M. Mavrommatis (Chypre), vice-président, prend la présidence.*

58. L'intérêt commun et l'avantage mutuel dont procède la décision de l'Assemblée générale d'entamer un processus préparatoire de négociations globales sont aussi valables qu'ils l'étaient lorsque ce processus a été entamé il y a deux ans. Les domaines identifiés à ce stade comme appelant des mesures sont toujours des plus pertinents.

59. Premièrement, des millions d'êtres humains meurent de famine et de malnutrition dans le monde d'aujourd'hui et la valeur protéique moyenne des aliments consommés parmi les plus pauvres dans de nombreux endroits du monde tend à baisser encore. Nous devons augmenter de façon substantielle et durable la production alimentaire. La production alimentaire dans les pays en développement eux-mêmes doit bien entendu être à la base de toute mesure. Dans de nombreux cas, la politique démographique sera également pertinente. Cependant, la communauté internationale se doit, d'un point de vue humain et moral, de fournir des ressources à long terme au profit du développement, de même qu'une assistance d'urgence immédiate.

60. Deuxièmement, un développement à long terme pour les pays en développement exigera des ressources énergétiques accrues. C'est pourquoi nous devons formuler une politique énergétique de soutien puisque l'on semble avoir dépassé le point culminant de l'ère du pétrole. Nous devons œuvrer ensemble pour trouver de nouvelles ressources énergétiques et mieux distribuer et gérer l'énergie disponible.

61. Troisièmement, nous devons, au profit de tous, profiter de l'avantage d'une distribution efficace du travail entre Etats, ce qui appelle le libre-échange. Nous devons résister

au protectionnisme et renforcer les règles qui protègent le libre-échange et augmenter la division internationale du travail. Cela signifie que nous deviendrons de plus en plus interdépendants, mais nous serons ainsi en mesure de contribuer considérablement au développement et au bien-être de chacun.

62. Quatrièmement, nous devons veiller à ce que le système financier international fonctionne bien afin de relancer l'économie et le développement mondiaux. Les ressources disponibles sont énormes. Cela vaut également pour les besoins en investissements. Nous devons élaborer de meilleurs mécanismes et méthodes pour canaliser les ressources vers les domaines où le besoin se fait sentir. Pour les pays les plus pauvres, qui attirent des investissements limités et où le commerce extérieur est limité, l'assistance pour la survie et le développement est vitale.

63. Une conclusion qui doit être tirée de cette interdépendance toujours plus grande entre tous les pays est que nous devons, plus qu'auparavant, nous consulter et coopérer. Nous devons tirer pleinement profit des instruments que nous avons créés à cette fin : l'Organisation des Nations Unies et ses institutions de développement, la Banque mondiale, le FMI, le GATT, la CNUCED, la FAO et d'autres institutions spécialisées. Ce sont là des instruments que nous avons nous-mêmes mis sur pied en commun et nous devons les mettre pleinement à contribution.

64. Nous avons tous entendu les rapports émanant de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement qui a eu lieu récemment à Cancún. Mon gouvernement a participé à cette réunion et nous estimons que l'échange de vues qui a eu lieu, grâce à la chaleureuse hospitalité du Gouvernement mexicain et sous la direction compétente du Président du Mexique et du Premier Ministre du Canada, a été utile. Rarement, auparavant, les dirigeants du monde ont eu l'occasion, dans de telles circonstances, de se concentrer sur des questions revêtant une importance aussi cruciale pour notre avenir : le développement continu des pays en développement et la relance de l'économie mondiale.

65. Même s'il a été précisé dès le début que la réunion n'avait pas pour but d'aboutir à des décisions détaillées et techniques, nous espérons qu'il sera possible de relancer le processus menant aux négociations globales. A notre avis, les délibérations de Cancún ont confirmé ce que nous avons déjà reconnu, à savoir la nécessité de faire participer les différentes instances internationales aux négociations. Les propositions relatives à une nouvelle série globale de négociations visent précisément de telles négociations, entamées par une phase d'examen et de grandes lignes et terminées par une phase de compilation et d'évaluation des résultats. Le désir d'avoir de telles phases liminaires et finales d'examen, au cours desquelles on pourrait concentrer l'attention sur diverses questions et sur leur interdépendance, n'est que naturel si l'on juge souhaitable une approche globale et intégrée de telles négociations.

66. En même temps, il pourrait être possible de mener simultanément des négociations globales et intégrées dans diverses instances du système des Nations Unies, suivies de divers accords appropriés d'examen. Cependant, il ne faudra pas pécher par excès de zèle et essayer d'établir, avant que les négociations de fond n'aient été entamées, exactement ce que nous pourrions faire des résultats auxquels nous comptons arriver au cours des négociations elles-mêmes. Il ne faut pas que le mieux devienne l'ennemi du bien, mais réaliser que le fait de la reporter à plus tard ne rend pas notre tâche plus facile. Depuis le début, mon gouvernement a appuyé les propositions relatives aux négociations globales. Nous sommes toujours favorables à de telles négociations. Nous préférierions débattre du fond plutôt que des procédures. Nous espérons que nous pourrions passer maintenant aux questions de fond et rechercher des

solutions dans l'esprit de l'intérêt commun et de l'avantage mutuel.

67. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis plus de deux ans, les modalités d'ouverture des négociations globales font l'objet de consultations ardues et extensives. Bien que ces efforts aient contribué à mieux faire comprendre les questions en cause, un accord final nous a échappé jusqu'ici.

68. Ma délégation a déjà eu amplement l'occasion de réitérer l'engagement de l'Autriche à l'égard des négociations globales, lesquelles, à notre avis, pourraient offrir la possibilité d'améliorer considérablement le fonctionnement du système économique international et de favoriser le développement des pays en développement. Si nous appuyons cette initiative, c'est parce que nous sommes convaincus que l'interdépendance grandissante des pays ayant des niveaux de développement économique différents et les liens existant entre les différentes questions devant faire l'objet de négociations exigent un cadre plus étendu et plus intégré en vue d'un dialogue axé sur l'action.

69. En même temps, nous comprenons que les problèmes liés aux négociations globales sont multiples et extrêmement complexes. Ils ne peuvent être traités avec succès que si l'on tient compte des intérêts de tous les pays, car seul un processus mutuellement acceptable de négociations globales offrirait des possibilités d'obtenir des résultats concrets et substantiels.

70. Nous sommes heureux qu'après deux années d'efforts continus en vue de lancer des négociations globales il semble maintenant que nous soyons arrivés au point où une approche nouvelle et souple offre la possibilité d'une rencontre véritable des esprits. Le fait que les dirigeants de 22 pays développés et en développement se soient réunis récemment à Cancún en une époque de crise économique profonde et d'instabilité et de tension politiques croissantes dans plusieurs régions du monde témoigne de l'importance que l'on attache à la recherche d'une solution viable dans le domaine de la coopération économique et du développement. Les graves problèmes des pays en développement — la faim, la malnutrition, la pauvreté aiguë, les problèmes graves de balance des paiements et de la dette aggravés par une récession continue, un chômage croissant et des taux d'inflation élevés dans les pays industrialisés — ne peuvent plus être considérés de manière isolée et sélective.

71. L'interdépendance est une réalité et elle a été reconnue à la réunion de Cancún, qui a également souligné la nécessité impérieuse de consultations internationales et d'une action concertée. Cette réunion a également confirmé qu'il était souhaitable d'appuyer d'urgence, aux Nations Unies, un consensus en vue d'ouvrir les négociations globales sur une base mutuellement acceptable et dans des circonstances propres à favoriser de véritables progrès. L'Autriche, qui est l'un des initiateurs de la réunion de Cancún, se félicite grandement de cet accord qui a retenu l'attention du monde entier et constitue une source d'optimisme et d'inspiration ainsi que de responsabilité. Cette responsabilité doit nous amener ici aux Nations Unies à traduire en une action concrète et positive la volonté politique de se livrer à un véritable dialogue. Je sais que cette tâche est très difficile. Mais il se pourrait fort bien que ce soit la seule chance et la seule possibilité de cette organisation de prouver qu'elle est capable d'être l'instance internationale principale de la coopération globale Nord-Sud.

72. Nous espérons qu'au cours des consultations qui suivront ce débat il sera possible de nous mettre d'accord sur la portée, les priorités et les méthodes de travail relatives aux négociations globales. Cependant, nous devrions éviter de nous enliser à nouveau dans la recherche futile de directives détaillées et spécifiques pour chaque étape des négociations. Ce qui est essentiel à ce stade, c'est d'arriver à un

consensus sur les éléments fondamentaux d'un processus de négociations à la fois ambitieux et réaliste.

73. Point n'est besoin d'un mécanisme institutionnel nouveau détaillé et élaboré pour ouvrir des négociations globales l'an prochain. Le cadre institutionnel actuel des Nations Unies, en étroite coopération avec les institutions spécialisées et autres organisations pertinentes, donne la base nécessaire pour élaborer une politique d'ensemble de développement et de coopération économique.

74. En conclusion, je voudrais rappeler le message adressé par le chancelier Bruno Kreisky aux participants de la réunion Nord-Sud, dans lequel il a déclaré que nous étions peut-être arrivés à une « ligne de partage des eaux » dans l'histoire des relations Nord-Sud. Il a ajouté ce qui suit :

« Saisissons cette occasion sans précédent, répondons à l'attente des nations du Sud et du Nord et ouvrons un nouveau chapitre dans nos rapports. Car seule une approche nouvelle courageuse et innovatrice à nos problèmes communs nous permettra de sortir de la crise mondiale actuelle. »

75. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Le sort des négociations globales sera peut-être tranché au cours de la présente session qui est décisive en la matière. La position de la Norvège en ce qui concerne ces négociations est inchangée. A cette occasion, toutefois, je voudrais, une fois de plus, souligner brièvement certaines positions de principe.

76. Notre point de départ commun est la résolution 34/138 qui constitue la base de négociations dont nous ne devrions pas nous écarter. Cela sous-entend, notamment, que les négociations devraient avoir lieu dans le cadre du système des Nations Unies et être ouvertes à la participation universelle. Une condition préalable également importante veut que les négociations comprennent les cinq grands domaines mentionnés dans la résolution et que tous les efforts soient déployés pour assurer une approche cohérente et intégrée en ce qui concerne les questions à examiner.

77. Depuis longtemps — en fait, depuis deux ans — nous sommes aux prises avec les préparatifs de ces négociations. Bien que nous ne nous soyons pas mis d'accord sur tous les points relatifs à l'ordre du jour et aux procédures, une base commune importante a toutefois été dégagée tout récemment grâce aux consultations menées par le précédent président de l'Assemblée générale, M. von Wechmar. Compte tenu de l'élan donné à Cancún, comme il ressort de l'analyse succincte faite par les deux coprésidents, et à condition que toutes les parties fassent preuve de souplesse, il devrait être possible, à notre avis, de résoudre les problèmes en suspens. Dans ce contexte, il est important que les efforts futurs faits en vue d'arriver à un accord reposent sur les positions communes déjà établies *ad referendum*, et ce afin de ne pas devoir repartir à zéro.

78. Les préparatifs pour les négociations globales durent plus qu'on ne l'avait prévu. Tant que ces préparatifs se poursuivront, les négociations Nord-Sud dans d'autres instances tendront à s'enliser. Cela est regrettable mais compréhensible, compte tenu du caractère général de cette série globale de négociations prévue. C'est là une raison supplémentaire pour laquelle les problèmes en suspens doivent être réglés de toute urgence. A notre avis, l'objectif doit viser à déterminer les préparatifs au cours de la présente session afin que les négociations elles-mêmes puissent commencer au début de 1982.

79. Je voudrais ajouter qu'une approche large et intégrée pour ce qui est des négociations globales, telle que figurant dans la résolution 34/138, ne devrait pas nous empêcher de dégager certaines questions urgentes qui doivent être examinées en priorité. Cette approche, préconisée à maintes reprises au cours du processus préparatoire, semble avoir également reçu un appui considérable à la réunion de Can-

cún. Mon gouvernement est en faveur du maintien d'une telle approche au cours des négociations préparatoires qui suivront.

80. Il a été dit et redit du haut de différentes tribunes au cours des quelques dernières années que le dialogue Nord-Sud était en quelque sorte entré dans une impasse. L'absence de résultats affecte également dans une certaine mesure la confiance placée dans les Nations Unies en tant qu'instance où peuvent se dérouler des négociations significatives dans le domaine économique.

81. Les négociations globales constituent une chance de renverser cette tendance de déception et de défaitisme. En s'attaquant largement et de façon coordonnée aux questions centrales inhérentes aux négociations Nord-Sud et en y faisant participer également toutes les institutions spéciali-

sées pertinentes, un grand pas en avant peut être fait si l'on fait preuve d'une certaine volonté politique. En bref, la série globale de négociations semble être la meilleure occasion qui nous est offerte pour mieux gérer notre interdépendance croissante.

82. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles mon gouvernement appuie fermement l'ouverture de négociations globales au début de 1982. Nous espérons que l'esprit de Cancún le permettra.

*La séance est levée à 16 h 30.*

---

NOTE

1. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières*, 114<sup>e</sup> séance, par. 3 à 29.